PIECE N° 3

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C . C . T . P .)

MAITRE D'OUVRAGE :

VICE-RECTORAT
DE WALLIS-ET-FUTUNA

Liberté
Égalité
Fraternité

MAITRE D'OEUVRE :

BEWA
Bureau d'Études Techniques – Maîtrise D'œuvre – Activités architecturales
Mail : arnaud@tcsw.nc

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE SAUSAU
VILLAGE DE NUKU – ROYAUME DE SIGAVE - FUTUNA

SEPTEMBRE 2026

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

S O M M A I R E

ARTICLE PREMIER – GENERALITES

1.1. Définition de l'opération
1.2. Documents techniques de référence
1.3. Connaissance du dossier
1.4. Vérification des documents remis
1.5. Fourniture des plans d'exécution
1.6. Démarches, Autorisations, etc.
1.7. Responsabilité pour vols, dégradations

ARTICLE 2 – MODALITES D'EXECUTION

2.1. Lieu d'exécution
2.2. Délai d'exécution

ARTICLE 3 – MODALITES DE RECEPTION

3.1. Essais et contrôle des travaux
3.2. Réception technique des travaux

ARTICLE 4 – GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

ARTICLE 5 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX

5.1. Contraintes particulières
5.2. Liste des plans fournis
5.3. Consistance des travaux

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE PREMIER – GENERALITES :

1.1. Définition de l'opération

La présente opération est sise au village de NUKU – Royaume de SIGAVE – Île de FUTUNA.

Le bâtiment existant est une construction en R+1, réalisée en structure béton armé (BA) et remplissage maçonné, charpente mixte bois/BA, couverture en tôles ondulées, sols en carrelage, plafonds PVC, menuiseries bois et aluminium, peintures sur enduits.

Les travaux concernent exclusivement l'étage et les deux (2) escaliers sur pignons et consistent pour l'essentiel au remplacement de la couverture, reprise et renforcement de la charpente bois, ainsi que le remplacement des plafonds et de l'installation électrique.

1.2. Documents techniques de référence

Les entrepreneurs sont tenus de respecter :

- Les prescriptions techniques énoncées dans les documents généraux réglementant les bâtiments. Documents en vigueur, dont le mois de publication figurant sur les documents est inférieur de deux mois à celui du lancement de la consultation,
- Les décrets et arrêtés,
- Les prescriptions des Cahiers des Charges, Cahiers des Clauses Spéciales et Règles de calcul D.T.U. dito,
- Les documents et spécifications techniques des organisations professionnelles spécialisées,
- Règles d'utilisation du béton armé, Eurocodes,
- Les arrêtés et décrets concernant les travaux de maçonnerie - Gros-Œuvre ainsi que le classement des matériaux au feu,
- Les prescriptions du permis de construire et de ses annexes,
- Les prescriptions du bureau de contrôle.

Outre ces documents d'ordres généraux, l'entrepreneur devra se conformer à la réglementation locale en vigueur.

1.3. Connaissance du dossier

Les entrepreneurs devront se rendre sur les lieux afin d'apprécier exactement les difficultés et sujétions d'exécution.

1.4. Vérification des documents remis

En procédant à leur étude pour la remise de prix, les entrepreneurs sont tenus de vérifier tous les plans, ainsi que les indications du présent descriptif et de signaler toutes erreurs ou omissions, qu'ils auraient pu constater, ceci au maître d'œuvre, pour les plans techniques et les écrits.

Lors de l'exécution des ouvrages, tous les documents graphiques qui lui seront remis, devront avoir été examinés avant tout commencement de travaux, par les entrepreneurs adjudicataires, qui devront signaler au maître d'œuvre, les dispositions qui ne paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la qualité et la conservation des ouvrages à l'usage auquel ils sont destinés.

1.5. Fourniture des plans d'exécution

Les entrepreneurs devront établir tous les dessins de détails et notes de calculs qui s'avéreront utiles à la bonne exécution des ouvrages.

Ces plans et détails seront toujours établis à une échelle en rapport avec les dimensions des ouvrages, afin de faire apparaître clairement tous les détails d'exécution. Ils seront cotés, et indiqueront toutes les dimensions, sections, diamètres, etc., utiles.

Les travaux ne pourront être commencés avant approbation de ces plans et détails par le maître d'œuvre.

Cette approbation, toutefois, ne diminuera en rien la responsabilité de l'entrepreneur, qui reste pleine et entière.

1.6. Démarches, Autorisations, etc.

Il appartient aux différents entrepreneurs, d'effectuer en temps utiles, toutes démarches auprès des Services Publics et Services Locaux, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc., nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

1.7. Responsabilité pour vols, dégradations

Il est ici formellement spécifié, que chaque entrepreneur, sera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages, ceci, jusqu'à la réception des travaux, dans les conditions définies aux documents administratifs généraux.

ARTICLE 2 – MODALITES D'EXECUTION :

2.1. Lieu d'exécution

Les travaux à réaliser seront exécutés dans le village de SAUSAU, au lieu indiqué à l'article 1 du présent C.C.T.P..

2.2. Délai d'exécution

Les travaux devront être exécutés dans le délai fixé dans l'acte d'engagement à compter de la date de notification du marché (cf. article n°5 de l'Acte d'Engagement).

ARTICLE 3 – MODALITES DE RECEPTION :

3.1. Essais et contrôle des travaux

Tous les essais spécifiques à chaque corps d'état (essais à l'écrasement des bétons, essais d'étanchéité, etc.) seront pris en charge par les entreprises pour la première série d'essais. Au cas où de nouveaux essais seraient nécessaires, les dispositions de l'article 15.3. du CCAG seront appliquées.
Les essais de contrôles complémentaires seront soit à la charge de l'Entrepreneur s'ils s'avèrent négatifs, soit à la charge du Maître de l'ouvrage dans le cas contraire.

3.2. Réception technique des travaux

Dès l'achèvement des travaux, l'entrepreneur avisera, par écrit, la personne responsable du marché et le maître d'œuvre. L'entrepreneur organisera avec le maître d'œuvre une visite de réception à l'issue de laquelle un procès-verbal sera établi, avec ou sans réserves.

En cas d'absence de l'Entrepreneur lors de la réception, celle-ci ne peut être prononcée.

ARTICLE 4 – GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Il est prévu une garantie totale fournitures et main d'œuvre pour la mise en œuvre, pendant un délai d'un (1) an à compter du lendemain de la date du procès-verbal de réception technique.

Pendant ces délais, l'entrepreneur s'engage à remettre en état tous dommages causés par malfaçon ou mauvaise mise en œuvre dûment constatée.

ARTICLE 5 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

Les travaux comprennent pour l'essentiel : la dépose de la couverture, d'une partie de la charpente bois termitée et des plafonds + sous-forgets ; Le renforcement de la charpente bois, la pose d'une nouvelle couverture KL avec tous les accessoires et DEP ; la pose de nouveaux plafonds et sous-forgets en PVC M1 ; La reprise des bétons abimés, de la chape de la coursive ; le réseau électriques courant fort et faible et la peinture intérieure et extérieure.

5.1. Contraintes particulières

Une attention toute particulière devra être apportée pour protéger les travaux neufs réalisés au rez-de-chaussée et la clôture à l'arrière du bâtiment.
Il est également précisé ici que l'entreprise doit prendre toutes les dispositions liées à la protection des travailleurs pour les travaux en hauteur, comprenant entrer autres : échafaudages, lignes de vie, harnais, etc …

5.2. Liste des plans fournis

- Plan n°1 : Plan de situation
- Plan n°2 : Plan de distribution / VRD
- Plan n°3 : Coupes transversales / Détails charpente bois
- Plan n°4 : Façades
- Plan n°5 : Schéma électricité étage

5.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés en entreprise générale ou en groupement d'entreprises avec mandataire et co-traitants avec ou sans sous-traitant agréé. Ils sont décomposés en sept (5) lots :

LOTS	PRESTATIONS
LOT 1	Gros Œuvre – VRD
LOT 2	Charpente - Couverture
LOT 3	Plafonds – sous-forgets
LOT 4	Électricité
LOT 5	Peinture - Nettoyage

Et sont décrits ci-après :

LOT N° 1

GROS ŒUVRE – VRD - DIVERS

I - GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la réhabilitation de l'école SAUSAU à FUTUNA

- Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- D.T.U.	N° 12	: Terrassement pour le Bâtiment
	N° 20.1	: Parois et murs en maçonnerie
	N° 20.13	: Cloisons en maçonnerie de petits éléments
	N° 21	: Exécution des travaux en béton
	N° 26.1	: Enduits au mortier de ciment
	N° 36.1	: Menuiseries en bois
	N° 37.1	: Menuiseries métalliques
	N° 39	: Travaux de miroiterie – vitrerie
	N° 60.32	: Canalisations évacuations eaux pluviales

- Normes en vigueur,

- Spécifications de mode d'emploi des fabricants

- Règles de l'Art

- A la réglementation d'hygiène et de sécurité.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.000 - TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.001 - L'installation de chantier se fera en accord avec le Maître d'œuvre.
- L'entreprise doit les compteurs de chantier et prendre en charge les consommations d'eau et d'électricité. Elle fera son affaire des prorata de consommation des autres lots.
- Un panneau de chantier sera installé en début de chantier. Il sera écrit en lettres capitales et visible de tous les passants. Il comprendra la nature de l'ouvrage, les noms du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, du bureau de contrôle (si besoin) et la liste des corps d'état avec le nom de chaque entreprise co-traitante ou sous-traitante agréée.
- L'entreprise doit les installations de protection de travaux en hauteur,
- L'amenée des installations de chantier, du matériel et matériaux,
- Sont compris dans ce prix tous les frais de déplacements et d'hébergement nécessaires pour l'exécution complète des travaux.
- Compris également le repli du matériel et la remise en état des lieux à l'issu des travaux.

1.002 – L'entreprise doit les plans de récolement des ouvrages renforcés et remplacés et des VRD. Ils seront remis en 3 exemplaires le jour de la réception. Ils comprendront le positionnement et le dimensionnement de tous les ouvrages et les réseaux enterrés.

1.100 – DÉPOSES - DÉMOLITION

1.101 – Déposes des regards EP en pied de descentes d'eau pluviales, compris découpe propre des tuyaux d'évacuation, compris toutes sujétions.

1.102 – Démolition de la chape de la coursive sur une épaisseur comprise entre 3 et 4 cm. L'entreprise prendra soin de ne pas piquer le béton de la dalle porteuse.

1.103 – Dépose de tous les appareillages électriques et gaines apparentes. L'entreprise veillera à ce que les arrivées d'électricité soient coupées avant toute intervention.
Position : Étage – Intérieur et extérieur.

1.104 - Dépose de tous les plafonds et sous-forgets, compris les solivages primaires et secondaires. Les murs seront livrés propres, lisses et sans aspérités.
Position : Étage – Intérieur et extérieur.

1.105 – Déposes de toutes les baguettes bois dans les salles de classes : sur les murs et en encadrement des bâtis de portes bois intérieures.

1.200 – INFRASTRUCTURES - VRD

1.201 - Regards 50x50 cm en B.A. hydrofuge avec cunette de fond et tampons béton pour regards EP, compris :
- Fouilles en trous pour regards E.P.,
- Fourniture et pose de regards BA EP 50x50 cm avec mise à la côte TN,
- Calage par béton 250 kgs/m3 du regard,
- Raccordement au collecteur existant, compris colmatage étanche entre le regard et la conduite,
- Remblaiement des fouilles après exécution des ouvrages par les terres de déblais
- Remise en forme du terrain après exécution des travaux.

L'entreprise peut proposer en variante des regards PEHD de chez SOCOCAL ou similaire.

1.300 – SUPERSTRUCTURES

1.301 – Reprise de l'arase des arbalétriers en béton armé (BA) : ce prix comprend le comblement au mortier de réparation forte épaisseur (5 à 7 cm environ), fibré type R3 entre la finition du béton sur le dessus de l'arbalétrier et le dessous des pannes bois. Cette reprise se fera sur toute la longueur des arbalétriers concernés. Les cales existantes seront enlevées avant mise en œuvre du mortier. Compris toutes sujétions.

1.302 - Chape : Forme au mortier de pose (dosage 350 kg/m^3) – Épaisseur de chape à ajuster après étalement et compactage pour ajuster aux niveaux des portes. Humidifier le support avant la mise en place du mortier de pose. Compris application d'un produit de cure sur la dalle type SIKALATEX ou similaire avant pose de la chappe. Compris adjuvant hydrofuge type SIKALITE afin d'étancher la chappe. Le joint de fractionnement sera comblé avec une feuille de polystyrène. Prévoir forme de pente vers l'extérieur de la coursive. Finition bouchardée et anti-dérapante.
Position : coursive de l'étage.

1.303 – Ragréage au mortier de réparation, hydrofuge et anti-dérapant R4 des marches d'escalier (compris giron et contre-marche), de type MONOTOP-723 ou MONOTOP 412N de SIKA (suivant l'épaisseur des reprises) ou similaire. Compris ponçage/grenaillage des supports existants, humidification des supports, application du mortier et finition talochée anti-dérapante. Compris toutes sujétions de finitions.
Position : 2 escaliers d'accès à l'étage

1.304 – Réparation des fissures sur les murs et casquette arrière. Ce prix comprend l'ouverture des fissures par piquage ou tronçonnage, le nettoyage des bétons découverts et la réalisation d'un enduit de mortier de réparation fibré classe R3, de type SIKA 311FR ou similaire. Compris

finition lissée et dans la continuité de la planimétrie des surfaces adjacentes. Compris toutes sujétions de parfait achèvement.

Position : Murs intérieurs et extérieurs à l'étage

1.305 – Passivation des aciers oxydés. Compris Piquage du béton autour des aciers afin de bien dégager et faire apparaître les aciers corrodés ; Traitement des aciers par application d'une passivation type SIKA MonoTop-1010 ou ZOLPAN Dérouillant Phosphatant ou similaire, après avoir retiré les couches corrodées sur les aciers ; Rebouchage au mortier de réparation fibré R3, type SIKA MonoTop-311FR ou 411FR ou similaire, lissé et prêt à peindre. Compris toutes sujétions de parfait achèvement.

Position : Murs extérieurs et garde-corps à l'étage – charpente BA

1.306 – Traitement du joint de fractionnement :

Sur les murs extérieurs et la chappe, le joint sera traité par pose d'une baguette ALUMINIUM type seuil de porte fixée au mur d'un seul côté du joint, compris reprise au portier de réparation au droit du joint, application d'un joint acrylique souple des 2 côtés de la baguette, vis tous les 50 cm sur baguettes d'une seule longueur (toute hauteur sur murs et toute largeur sur coursive) et toutes sujétions de finitions.

1.400 - DIVERS

1.401 – Reprise des carreaux de carrelage décollés : ce prix comprend la dépose soignée des carreaux de carrelage qui n'adhèrent plus à la chappe, le traitement de la dalle au produit de cure type DIP ETANCHE ou similaire, l'application d'un mortier de colle hydrofuge avec encollage sur la chape et le dos du carreau, l'application d'un joint en finition de même couleur que ceux existants. L'entreprise veillera à déposer les carreaux avec beaucoup de précaution afin de ne pas les casser : seuls les carreaux décollés qui ne présentent plus d'adhérence à la chape seront déposés et ré utilisés. Compris toutes sujétions de finition.

1.402 – Renfort des fixations des garde-corps. Ce prix comprend le perçage à nouveau des poteaux BA et la pose de tire-fond au droit des platines des garde-corps. 2 scellements non stables ont été repérés, mais ce prix comprend la reprise de tous les scellements non solidement ancrés.

1.403 – Pose de couvre-joints larges chanfreinés de 4cm de large sur le pourtour des bâtis bois des portes intérieurs en remplacement de celles déposées.

--ooOOOoo--

Fait à ……, le ……. 2026

Signatures des ENTREPRENEURS [1]	Signature du MAITRE DE L'OUVRAGE [1]

[1] Cachet de l'entreprise et/ou le nom de la personne ayant apposé sa signature précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE". Parapher chaque page.

LOT N° 2

CHARPENTE - COUVERTURE

I - GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la réhabilitation de l'école SAUSAU à FUTUNA

- Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- D.T.U. N° 31.1 : Charpente bois et règles CB 71
- N° 32.1 : Construction métallique: Charpente en acier
- N° 40.35 : Couverture en plaques nervurées en tôles d'acier galvanisée prélaquées
- N° 40.43 : Couverture par grands éléments …

NF P 30-101 : Terminologie
NF P 30-201 : Code et conditions minimales d'exécution des travaux de couverture ...
NF P 34.401 : Plaques nervurées en acier galvanisées prélaquées ...
NF P 34.402 : Bandes métalliques façonnées ...

- Règles CM 66

- Normes en vigueur,

- Spécifications de mode d'emploi des fabricants

- Règles de l'Art

- A la réglementation d'hygiène et sécurité.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Dès la fin de la pose de la toiture, les tôles seront lessivées et brossées à la brosse «chiendent » de façon à éliminer toutes les particules risquant de les oxyder.

- Tous les éléments métalliques y compris les boulons seront en acier galvanisé.

- Toutes les soudures seront traitées par galvanisation à froid.

- Tous les bois utilisés seront traités à cœur fongicide et insecticide. Certificat de traitement à fournir. En complément, les bois recevront 2 couches de produit liquide à forte imprégnation, fongicide et insecticide, type BONDEX.

2.000 - TRAVAUX PRELIMINAIRES

2.001 – Réalisation des plans de charpente par un bureau d'études patenté. Les plans seront remis en quatre (4) exemplaires au bureau de contrôle agréé pour vérification et approbation. Fournir 3 copies approuvées au Maître d'œuvre. Les plans de charpente prendront essentiellement en compte les renforts au contreventement, les sections des éléments constitutifs de la charpente bois étant existants.

2.002 – Sont compris dans ce prix tous les frais de déplacements et d'hébergement nécessaires pour l'exécution complète des travaux.

2.003 – Ce prix comprend l'installation de l'ensemble des protections collectives et individuelles nécessaires à la réalisation de travaux en hauteur :
- Mise en place de filets et bâches de protection,
- Mise en place de lignes de vie : échafaudages, harnais de sécurité, etc. pour le personnel de l'entreprise,
- Balisage des zones de travail.

2.100 – DÉPOSES - DÉMOLITION

2.101 – Dépose de la couverture en tôles ondulées, des accessoires (faitages, bandes de rives, etc…) des gouttières, des descentes d'eau pluviales jusqu'au sol et des bandeaux en bois. Tous les clous à tôles seront enlevés et les pannes seront livrées propres et sans aspérités.

2.102 – Dépose des pièces de charpente bois termitées (pannes, potelets, arbalétriers, entrait). Ce prix comprend la dépose de tout élément bois qui sera repéré comme étant atteint par une attaque de termites ou présentant des défauts de portance. Les pièces de bois à déposer seront désignées contradictoirement entre l'entreprise et le maître d'œuvre.

2.200 - CHARPENTE - COUVERTURE

2.201 – Platines d'ancrage en acier galvanisé, des pannes et queues de pannes scellés à la résine à la structure BA des arbalétriers et boulonnés aux pannes suivant les plans de charpente. Toutes les soudures seront traitées par galvanisation à froid. Toutes les platines recevront deux couches de peinture anti-rouille.
Position : - Liaisons arbalétriers BA/pannes – pannes/queues de pannes – Contre-fiches/fermes bois – barres de compression/fermes et toutes les liaisons à l'intérieurs des fermes bois.

2.202 – Remplacement des pièces en bois traités de section appropriées suivant les plans de charpente. Ce prix comprend le remplacement des pièces en bois déposées dito 2.102 ci-dessus, de sections minima celles existantes, et concernent les pannes, queues de pannes, arbalétriers, potelets et entraits en bois. Compris façonnages et découpes ajustées, fixations sur platines. Les bois seront d'une seule longueur entre 2 supports.

2.203 – Contre-fiches en bois sur toutes les fermes bois. Ce prix comprend la fourniture et pose de contre-fiches de section appropriées suivant les plans de charpente et à minima de même section que les arbalétriers, compris façonnages, découpes ajustées et boulonnage par l'intermédiaire de platines ou boulons traversants. Les contre-fiches pourront être posées dans l'épaisseur de la ferme ou venir en plaquage sur le côté.

2.204 – Barres de compression en bois entre les fermes bois et les fermes en béton armé. Ce prix comprend la fourniture et pose de poutres de section appropriées suivant les plans de charpente et à minima de même section que les arbalétriers, compris façonnages, découpes ajustées et boulonnage par l'intermédiaire de platines.

2.205 - Bandeaux de rive en bois traité H4 - 4mm d'épaisseur (h=20 à 30cm). Compris raccords, attaches et toutes sujétions de pose. Il fera fonction de panne sablière. Compte tenu de la hauteur du bandeau, couvrant la panne, l'entrait et la retombée nécessaire au support du solivage, l'entreprise privilégiera la pose de 2 bandeaux de h= 20 ou 25 cm pour constituer la même hauteur que celle existante. La liaison entre les 2 bandeaux sera assurée par un troisième bandeau de h=20cm vissé en quinconce sur les 2 bandeaux de façade. L'entrepreneur passera 1 couche d'impression de peinture avant la pose.
Position : - ensemble des toitures.

2.206 - Isolation thermique par sisalation NON BITUMINEUSE posée ventrue entre les pannes. Fournir une attestation de sisalation non bitumineuse. Classement au feu MO.

2.207 - Couverture réalisée en tôles KLIPLOK d'acier galvanisées prélaquées (63/100°). Coloris : Blanc. Qualité bord de mer protégeant des risques de corrosion très élevés. Fixation par vis à tôles pour bois munies de cavaliers anticyclone et rondelles d'étanchéité. Prévoir une vis toutes les ondes au faîtage et à l'égout. Les feuilles de tôle seront d'une seule longueur des faîtages aux gouttières. Les tôles seront repliées aux faîtages. Compris toutes sujétions de finitions et d'étanchéité.
Position : - Toutes les surface des toitures.

2.208 – Closoirs en mousse imputrescible entre la bande de faîtage et la tôle.
Position : Tous les faîtages

2.209 - Accessoires réalisés en tôle d'acier galvanisé 63/100° prépeinte. Coloris : idem tôles. Fixation par vis à tôles bois munies de cavaliers anti-cyclone et rondelles d'étanchéité y compris toutes sujétions. Les recouvrements de faîtages seront de 30 cm, collés au mastic silicone et positionnés suivant le sens des vents dominant. Des bandes de rives recouvriront les chants des bandeaux.
Position : Faîtages - Rives

2.210 - Gouttières réalisées en tôles d'acier galvanisé prélaquées (63/100°). Coloris : idem tôles. Montage sur crochets fixés sur le bandeau. Couvre-joint de raccordement étanche en mastic polymérisable. Compris naissances d'eaux pluviales Ø 100 et talons. Compris toutes sujétions de pose, de finitions et d'étanchéité.

2.211 - Descentes d'eaux pluviales en P.V.C. EP Ø 100. Fixation par colliers P.V.C. Raccordement aux naissances et aux regards prévus y compris coudes, collages et toutes sujétions.
Position : Idem celles existantes sur les 2 façades.

--ooOOOoo--

Fait à ……, le ……. 2026

Signatures des ENTREPRENEURS [1]	Signature du MAITRE DE L'OUVRAGE [1]

[1] Cachet de l'entreprise et/ou le nom de la personne ayant apposé sa signature précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE". Parapher chaque page.

LOT N° 3

PLAFONDS – SOUS-FORGETS

I - GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la réhabilitation de l'école SAUSAU à FUTUNA

- Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

 - D.T.U. N° 58.1 : ….. plafonds suspendus…
 - NFP 68203-1§ 2

- Normes en vigueur,

- Spécifications de mode d'emploi des fabricants

- Règles de l'Art

- A la réglementation d'hygiène et sécurité.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

3.100 – PLAFONDS

L'entreprise devra toutes les fournitures et poses :

3.101 – Solivage BOIS pour plafonds suspendus en PVC, formant l'ossature primaire en bois de section et d'entre axe approprié boulonné dans la structure par équerres ou platines galvanisées. Le solivage devra supporter en plus de son propre poids et celui des lames PVC, les luminaires et accessoires encastrés et les différents câblages ainsi que le poids d'un homme. Compris toutes sujétions de pose et de finitions. Les madriers porteurs posés entre supports sur les fermes bois et BA seront à minima du même type que ceux existants. Les pièces de bois seront d'une seule longueur entre 2 supports minimum.
Position : Tous les plafonds intérieurs et extérieurs de la coursive

3.102 - Plafonds intérieurs et extérieurs en lames P.V.C. rainuré droits (lames doubles alvéolaires), qualité EXTERIEUR et classement au feu M1minimum (attestation à fournir). Solivage secondaire en bois (espacés de 40 cm) de section appropriée boulonné ou vissé dans la structure par équerres ou platines galvanisées ou sur le solivage primaire dito 3.101. Fixation par vis galvanisées (non visible). Le solivage devra supporter le poids d'un homme en plus de son propre poids et des luminaires. Fixation lames par vis galvanisées (non visible), compris cornières de rive. Compris toutes sujétions de poses et de finitions.

3.103 – Trappes de visite métalliques ou en PVC de section 60x60cm, compris lèvres de recouvrement, renforts solivage, visserie et toutes sujétions de finition.
Position : Deux (2) par salle de classe.

3.104 - Isolation par tapis de laine de roche de 100 mm d'épaisseur posé par-dessus le solivage secondaire et les lames PVC. Recouvrement des lés.
Position : Plafonds intérieurs salles de classe.

3.105 – Plus-value pour pose de lames de décompression en PVC grillagées, aérées et munies de moustiquaires, positionnées tous les huit (8) mètres : ces lames de décompression seront positionnées sur les plafonds de la coursive.

3.200 – SOUS-FORGETS

3.201 – Sous-forgets extérieurs en lames P.V.C. rainuré droits (lames doubles alvéolaires), qualité EXTERIEUR et classement au feu M1minimum (attestation à fournir). Solivage secondaire en bois (espacés de 30 cm) de section appropriée boulonné ou vissé dans la structure par équerres ou platines galvanisées. Fixation par vis galvanisées (non visible). Le solivage devra supporter le poids d'un homme en plus de son propre poids et des luminaires. Fixation lames par vis galvanisées (non visible), compris cornières de rive. Compris fourniture et pose de lames de décompression grillagées, aérées et munies de moustiquaires, positionnées tous les huit (8) mètres. Compris toutes sujétions de poses et de finitions.

--ooOOOoo--

Fait à ……., le ……. 2026

Signatures des ENTREPRENEURS (1)	Signature du MAITRE DE L'OUVRAGE (1)

(1) Cachet de l'entreprise et/ou le nom de la personne ayant apposé sa signature précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE". Parapher chaque page.

LOT N° 4

ELECTRICITE

I - GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la réhabilitation de l'école SAUSAU à FUTUNA

L'entrepreneur devra prendre tous contacts et accords nécessaires à la bonne exécution des travaux avec les titulaires des autres lots.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

A - ETENDUE DES TRAVAUX

Sont prévus au présent lot, les travaux suivants :

- Travaux d'électricité sur le réseau "Courant Normal". Alimentation MONOPHASE.
- La fourniture et pose des Fourreaux, Chemin de Câbles et goulottes.
- Câblages d'alimentation et distribution.
- Les prises de terre, réseau de terre, liaisons équipotentielles.
- Les fournitures, pose et câblage des interrupteurs, prises de courant,
- Le tableau électrique secondaire, comprenant les commandes de protection, ainsi que leurs alimentations depuis le TGBT.
- Le repérage des installations dans les tableaux existants et à poser par étiquettes gravées vissées ou rivetées.
- Le réseau intranet, comprenant la baie de brasage, le switch 20 ports, le câblage armé et les prises RJ45.
- Tous les essais et opérations de contrôle relatifs aux matériaux, appareils et installation, ainsi que l'assistance et la fourniture du matériel nécessaire au contrôle.

- Vérification de conformité des installations électriques (avec normes en vigueurs) et rapport par un organisme agréé : bureau de contrôle type VERITAS ou SOCOTEC.

- Les plans de récolements et schémas électriques conformes à l'installation, en trois (3) exemplaires papiers et au format DWG sur support magnétique.

- Et d'une manière générale, tous les travaux non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux du présent lot.

B - SCHEMA DE DISTRIBUTION

Avant toute exécution, l'Entrepreneur devra soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, les schémas de distribution des circuits d'alimentation, prises, luminaires, interrupteurs. Un schéma de principe est fourni au dossier de plans.

C - PRESTATIONS DIVERSES

- Le rebouchage de toutes les réservations, percements et tranchées propres au présent Lot.
- Le nettoyage du chantier, après exécution des travaux. Toutes les parties seront nettoyées, les locaux, etc.
- Le chantier sera remis en parfait état d'ordre et de propreté.
- Les notices d'entretien et de conduite du matériel installé.

D - HYPOTHÈSE DE CALCUL

La mise en œuvre et l'exécution des ouvrages seront conformes aux normes et règles U T E en vigueur suivantes :

- A la Norme C 12.100, Additif et Décrets N° 62.1454 du 14 Novembre 1962 relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
- A la Norme NF C 15.100 et additifs fixant les conditions d'exécution des installations électriques basse tension.

L'entrepreneur devra se conformer :

- Aux prescriptions de l'Arrêté N° 80-486/CG du 4 Novembre 1980 (J.O.N.C. N° 6078 du 17 Novembre 1980 - p. 1369) fixant les mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.

- Les fournitures porteront la marque de qualité USE et les conducteurs le filigrane USE.

E - PLANS - SCHEMAS - ETUDES

Les plans et schémas joints au présent dossier sont donnés à titre indicatif, pour les emplacements des points lumineux, prises de courant et divers appareils, afin de permettre à l'entrepreneur de faire son étude et de remettre un prix.

F - MATERIELS UTILISES

- L'appareillage choisi par l'entrepreneur sera proviendra des fabricants reconnus premium : SCHNEIDER, LEGRAND, ABB. Les appareillages et équipements proposés seront adaptés à une destination tertiaire et ERP.
- Tous les câbles électriques seront de la série U 1000 RO2V.

L'offre de l'entreprise devra préciser avec exactitude et détails les marques et références des produits utilisés. L'entrepreneur a tout loisir pour proposer, au maître d'œuvre, les variantes qu'il juge intéressantes. Tout procédé, matériaux et produits employés seront de première qualité.

G - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux comprennent toute l'installation électrique hormis la pose des fourreaux enterrées depuis le compteur électrique.

4.100 – ELECTRICITE

L'alimentation est en courant monophasé, elle a été considérée équivalente aux installations actuelles.

Il appartiendra à l'entreprise titulaire de réaliser un bilan de puissance pour justifier du dimensionnement des câbles et équipements.

4.101 – Tableau électrique

L'Entreprise doit le tableau électrique principal courant normal du type modulaire en applique avec possibilité d'extension, modèle "EKINOXE" de LEGRAND installé ou similaire avec porte et équipé comme suit :

- D'appareillages modulaires.
- D'un porte plans.

En tête : - depuis TGBT : un interrupteur général différentiel 30 mA.

En aval :
- disjoncteur différentiel général lumières
- disjoncteur différentiel lumières extérieures
- disjoncteurs DPN 10A pour les circuits lumières intérieures.
- disjoncteur différentiel général prises.
- disjoncteurs DPN 16A pour les circuits prises de courants.
- Minuterie / horloge éclairage extérieur (en réserve)

En particulier l'armoire du TGBT comportera des voyants d'indication sous tension, et un dispositif de coupure urgence. Le tableau sera positionné en lieu et place de celui existant ou à côté.

4.102 – Distribution électrique

La distribution se fera en câbles U 1000 RO2V calibrés selon les normes en vigueur.
La distribution électrique sera réalisée en chemins de câbles avec séparation des courants faibles/ courants forts dans les combles

- 1 chemin de câbles pour la distribution des alimentations électrique 220V (prises murales, circuit d'éclairage)
- 1 chemin de câbles pour les câbles réseaux RJ45.

Les descentes se feront par goulottes au mur.

Il est prévu des prises 220V (16A).

4.103 – Liaisons équipotentielles – Réseau de terre
L'ensemble comprendra :

- Le raccordemenrt dans le tableau existant de la mise à la terre et le contrôle des liaisons équipotentielles répondant aux normes en vigueur.
- En particulier devront être à la terre :
 - Toutes conduites eaux.
 - Toutes masses métalliques des appareils utilisant l'énergie électrique.
 - Tous les éléments métalliques : jalousies en aluminium.

L'entrepreneur devra vérifier la valeur de la prise de terre.

4.104 – Appareillage

L'entreprise doit la fourniture et pose des appareillages (interrupteurs, prises etc.)
D'une manière générale, l'appareillage devra être conforme aux normes en vigueur.

- Interrupteur simple ou va et vient
- Interrupteur simple étanche
- Prise 10/16A+T en applique.
- Prise réseau RJ 45 en applique.

4.105 – Réseau intranet. Ce poste comprend :
- La distribution par câble informatique à paires torsadées de catégorie 6A ou 7 de type F/UTP (blindage général par feuille métallique)
- la fourniture et pose d'une baie de brassage de dimension adaptée au switch
- la fourniture et pose d'une baie de brassage d'un switch 20 ports
- Les embouts RJ45 et les raccordements au switch et aux prises RJ45

Compris toutes sujétions de branchements au réseau du bâtiment et du réseau public.

4.106 – Lustrerie

L'entreprise doit la fourniture et la pose de :

- Réglettes étanches LED type T8, caisson polyester arme de fibre de verre, vasque polycarbonate, accessoire de fixation inox et presse étoupe IP66, de chez ELECTROPAC ou similaire. Compris fixations, raccordements et toutes sujétions de mise en place.

Position : Voir schéma électrique

- Appliques extérieures ronde à LED – IP65 ; IK08. Compris fixations, raccordements et toutes sujétions de mise en place.
 Compris également la commande de détecteur de mouvements.

Position : Eclairage façade de la coursive – voir Schéma électrique

- Projecteurs led IP65 – type TUNGSGRAM 150 W pour éclairage des pignons et escaliers.

4.107 – Éclairage de sécurité BAES

Fourniture et pose des blocs autonomes de sécurité BAES avec autocollant "SORTIE" ou "FLECHES".
Position : Au-dessus de chaque porte extérieure des salles de classe.

4.108 – Extincteur CO2

Fourniture et pose d'extincteur CO2 de 2 Kg avec tromblon droit compris support mural.
Position : salle équipée du tableau électrique.

4.109 – Extincteur H2O

Fourniture et pose d'extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres compris support mural.
Position : Dans chaque salle de classe, à côté de le porte extérieure

-- ooOOOoo --

Fait à……..…….., le

Signatures de l'ENTREPRENEUR (1)	Signature du MAITRE DE L'OUVRAGE (1)

(1) Cachet de l'entreprise et/ou le nom de la personne ayant apposé sa signature précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE".
Parapher chaque page.

LOT N° 5

PEINTURE - NETTOYAGE

I - GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la réhabilitation de l'école SAUSAU à FUTUNA

- Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

 - D.T.U. N° 59.1 : Peinturage
 - Normes en vigueur
 - Réglementations d'hygiène et de sécurité.
 - Règles de l'Art

L'entrepreneur devra prendre tous contacts et accords avec les titulaires des autres lots.

L'application du D.T.U. N° 59.1 - Peinturage sera très stricte notamment pour :

- **La reconnaissance et la réception des subjectiles.** Le fait que l'entreprise commence ces travaux vaut réception des supports.
- Les précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints.
- Les règles générales d'emploi des peintures, produits de rebouchage et enduits.
- Les ouvrages préparatoires et accessoires particuliers aux travaux de rénovation.
- Les opérations de contrôle.

- Toutes les couleurs sont au choix du maître d'ouvrage. L'entreprise ne peut prétendre à une augmentation des prix dans le cas où le maître d'ouvrage choisirait plusieurs couleurs ou teintes. Les couleurs prédéfinies sont celles existantes au rez-de-chaussée, afin de garantir une homogénéité du bâtiment.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'Entreprise doit les prestations, la fourniture et l'application des peintures suivantes :

5.101 - Peinture intérieure et extérieure sur murs de soubassements (h=1,00 m).
- Préparations : - Egrenage – Brossage - Rebouchage à l'enduit de peinture - Ponçage – Epoussetage.
- Finitions : - Une (1) couche d'impression de la SEIGNEURIE ou similaire type IMPRIMUR en intérieur et IMPRICRYL en extérieur.
 - Deux (2) couches de LUSTRA de la SEIGNEURIE ou similaire.
- *Position :* *- Soubassements (h=1,00 m) de tous les murs intérieurs*
 - Mur de soubassement extérieurs de la coursive (h=1,00 m) et des garde-corps maçonnés des escaliers.

5.102 - Peinture intérieure et extérieure sur murs et casquette arrière.
- Préparations : - Egrenage – Brossage - Rebouchage à l'enduit de peinture après impression - Ponçage – Epoussetage.
- Finitions : - Une (1) couche d'impression de la SEIGNEURIE ou similaire type IMPRIMUR en intérieur et IMPRICRYL en extérieur.
 - Deux (2) couches de PANTEX 900 de la SEIGNEURIE ou similaire.
- *Position :* *- Tous les murs intérieurs (sauf soubassements dito ci-dessus).*
 - Tous les parements extérieurs (sauf soubassements dito ci-dessus).

5.103– Peinture laquée sur métal :

- Préparations : - Nettoyage – Lessivage – Rinçage - Dégraissage
- Finitions : - Une (1) couche d'impression de la SEIGNEURIE ou similaire type PRIVIGOR 664.
 - Deux (2) couches de PANTINOX SR9 de la SEIGNEURIE ou similaire.
- *Position : Garde-corps métalliques de la coursive*

5.104 - Peinture sur boiserie.

- Préparations : - Brossage – Rebouchage à l'enduit après impression - Ponçage - Epoussetage
- Finitions : - Trois (3) couches de SOYDOR de la SEIGNEURIE ou similaire.
- *Position : - Tous les blocs portes (bâtis + porte) de l'étage.*

5.105 - Peinture sur PVC :

- Préparations : - Nettoyage – Lessivage – Rinçage - Dégraissage
- Finitions : - Trois (3) couches de PANTEX 900 de la SEIGNEURIE.
- *Position : - Tous les tuyaux PVC apparents des DEP.*

5.110 - NETTOYAGE

Nettoyage général du chantier après finition des travaux TCE y compris des abords.

Les revêtements de sols et murs carrelés seront nettoyés avec un détergent neutre adapté et lavés en évitant un excès d'eau.
Les revêtements de sols peints seront soigneusement lavés et passés à l'eau.

Les parements de toutes natures seront époussetés et l'entreprise prendra soin d'enlever toutes les taches de peinture ou autres au dissolvant.

Les articles de robinetterie, quincaillerie, les appareils sanitaires et lumineux seront également nettoyés ainsi que les **2 faces des vitres des jalousies et portes vitrées.**

L'entreprise prendra soin pour que le fonctionnement de toute la serrurerie et quincaillerie ne soit pas gênée par l'épaisseur de peinture.

Enlèvement de tous les gravats et évacuation à la décharge publique.

--ooOOOoo--

Fait à……....……., le

Signatures des ENTREPRENEURS (1)	Signature du MAITRE DE L'OUVRAGE (1)

(1) Cachet de l'entreprise et/ou le nom de la personne ayant apposé sa signature précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE". Parapher chaque page.